

Budget de résultats 2024

Le projet de budget 2025 boucle avec un excédent de charges de CHF 263'345.-. Contrairement à l'an passé, les charges augmentent (+ 4,98 %) davantage que les revenus (+ 4,71 %), évolution qui doit nous alerter et nous inciter à la plus grande prudence. Pour la petite histoire ce budget franchit pour la première fois la barre des 7 millions.

Les positions plus particulièrement à l'origine de la hausse générale des charges sont les suivantes :

- > Les besoins de l'**administration générale** induisent une progression des charges de 10,34 % : les salaires (promotion professionnelle et adaptation au coût de la vie) et d'importantes mises à jour informatiques sont les principaux éléments expliquant cette augmentation. Les charges des immeubles administratifs s'alourdissent notamment parce que les communes doivent dorénavant s'auto-facturer les taxes liées à l'eau potable et aux eaux usées. Cette obligation a échappé à notre attention et nous devons par conséquent en tenir compte en 2025. Le rattrapage a été effectué sur les comptes 2024. Divers bâtiments nécessitent en outre des travaux intérieurs ou extérieurs plus ou moins urgents.
- > La **fusion du cercle scolaire** avec celui d'Autigny-Chénens génère une augmentation de 12,1 % du budget de la scolarité obligatoire qui atteint ainsi le montant de CHF 2'447'690.-, soit un tiers de l'ensemble des charges de la commune. Le budget lié au seul fonctionnement du nouveau cercle scolaire ne comprend que 4 positions. Le compte détaillé figure au budget de la commune pilote, Autigny, à laquelle les deux autres communes versent leurs participations respectives. La participation nette de notre commune s'élève à CHF 190'509.-.
Concernant l'école primaire, la comparaison avec les budgets précédents n'est guère possible dans la mesure où de nouvelles positions comptables apparaissent tant aux charges qu'aux revenus. A titre indicatif on relèvera la participation de la commune aux frais des transports scolaires à hauteur de CHF 92'125.- ; au défraiement des surveillants dans les cours d'école (CHF 38'000.- pour l'ensemble du cercle) ou les charges et revenus relatifs à la location des locaux scolaires entre les communes du cercle. Ces nouvelles charges liées à la fusion sont appelées à durer.
- > Les charges du dicastère de la culture, du sport et des loisirs se péjorent de 78,5 % en raison de la subvention de CHF 50'000.- en faveur du FC Cottens.

Baisse des coûts de la santé

On ne manquera pas de souligner

- > un fait rarissime : une baisse, certes modeste, mais une baisse quand même des budgets des dicastères de la santé et de la prévoyance sociale, deux domaines dont la grande majorité des charges sont des charges liées sur lesquelles nous n'avons aucune prise. La participation aux coûts des EMS régresse, alors que la part aux coûts des indemnités forfaitaires augmente, mais dans une moindre mesure ;
- > une baisse du budget des routes communales de 0,5 %, dont nous nous félicitons, et une hausse du budget des transports publics de 6,2 % due à la décision du conseil communal de subventionner les abonnements de transport public afin d'inciter la population à réduire son empreinte carbone

Augmentation et diminution de taxes

- > Le compte de l'approvisionnement en eau doit être autofinancé et équilibré. Lors de l'examen des comptes 2023, nous vous avons informés de la difficulté à atteindre cet équilibre car la réserve constituée à cet effet en cas de besoin était à sec. Comme annoncé, cette situation nous oblige à augmenter le prix du m³ de l'eau consommée, qui passera de CHF 1,60 à CHF 1,80, tarif maximum selon notre règlement. Ce tarif demeure toutefois insuffisant pour couvrir les charges, si bien que nous devons prendre d'autres mesures (cf. article sous « Infos des dicastères »). Parallèlement, afin d'atténuer la facture globale, nous procédons à une baisse de la taxe de base annuelle qui passe de CHF 0.20 à CHF 0.13 par m² de terrain, calculés selon la formule du règlement communal sur l'approvisionnement en eau. Ces tarifs relèvent de la seule compétence du conseil communal qui peut agir à l'intérieur de la fourchette définie dans ce même règlement.
- > Le budget du traitement des eaux usées, dont le compte doit également être autofinancé et équilibré, diminue. La provision pour maintenir l'équilibre étant ici jugée suffisante pour affronter les années à venir, le conseil communal a décidé de baisser de CHF 2.90 à CHF 2.- par m³ la taxe d'eau consommée.
- > Surestimé au budget 2024 en raison de certaines inconnues, le compte de la gestion des déchets repasse en-dessous des CHF 200'000.-. Le principe de l'autofinancement et de l'équilibre étant également applicable et la réserve étant là aussi épuisée, nous n'avons pas d'autre choix que de prendre des mesures comme pressenti il y a une année : la taxe de base annuelle passera ainsi de CHF 90.- à CHF 110.- par habitant et une augmentation de 20% sera opérée pour les sociétés ayant leur activité dans la commune.

Une part pour le tourisme

- > Si le compte de l'aménagement du territoire et des constructions est en très légère baisse, le montant attribué à l'Association régionale de la Sarine (ARS) augmente parallèlement aux tâches assumées. Ainsi en va-t-il du tourisme. L'ARS mettra l'accent sur cette tâche l'an prochain car chaque région doit désormais mettre en œuvre une politique et une stratégie touristiques pour son territoire propre. Pour l'ensemble du district de la Sarine, le budget 2025 de cette stratégie s'élève à près de 1 million. Chaque commune contribue proportionnellement à sa population (Cottens : CHF 11'344).

Impôts : faible progression

- > Le produit de l'ensemble des impôts progresse, mais pas de manière spectaculaire (+ CHF 127'612 ou 2,86 %) : le revenu des impôts sur les personnes physiques augmente de manière relativement modeste, alors que le revenu des impôts sur les personnes morales – très faible dans notre commune - régresse de moitié.
Quant aux revenus externes (compensation de la réforme de la fiscalité des entreprises et péréquation financière intercommunale), ils régressent gentiment mais sûrement.

Une hypothèse pouvant expliquer la faible progression de l'ensemble des revenus fiscaux est la stagnation démographique : le nombre d'habitants peine à décoller des 1500.

Nos finances ne se trouvent pas dans une situation qui nous laisse entrevoir un avenir radieux. Seule une grande vigilance nous permettra de maintenir à CHF 0,80 le taux de l'impôt sur le revenu des personnes physique.

Marie-Claude Clerc